

Protocole

sur le fonctionnement de l'hôpital Antoine- Béclère

au sein du groupe hospitalier Antoine Béclère - Bicêtre – Paul Brousse

21 octobre 2010

Dans le prolongement des discussions du mercredi 6 octobre en présence du secrétaire général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et du directeur de l'hôpital ainsi que de la rencontre du vendredi 15 octobre en présence du directeur de cabinet de la directrice générale, de la directrice exécutive du groupe hospitalier universitaire sud, de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, du directeur de l'hôpital Antoine Béclère, du représentant de la directrice des ressources humaines de l'AP-HP et des représentants des personnels non médicaux, les engagements suivants sont définis :

Sur le cadre de gestion

En raison de sa particularité, le budget de l'hôpital Béclère au sein du groupe hospitalier et le TPER qui lui est associé seront identifiés. Le budget sera préparé par l'établissement en lien avec la directrice du groupe hospitalier, et le niveau des emplois tiendra compte des résultats du site.

Sur la représentation du personnel non médical de l'hôpital Antoine-Béclère

Un groupe de concertation composé de représentants des personnels non médicaux et des cadres du site désignés par les organisations syndicales d'Antoine Béclère sur la base des règles qu'ils déterminent est réuni périodiquement. Sont abordés les sujets relatifs aux projets du site et à l'organisation du travail, ainsi que ceux inscrits à l'ordre du jour du CTEL du groupe hospitalier notamment la formation des personnels.

Sur l'organisation des soins de l'hôpital Antoine Béclère

Sous l'autorité du directeur de l'établissement et en lien avec la CGS du groupe hospitalier, un CGS affecté à l'hôpital Antoine Béclère est chargé, dans le cadre de la politique du groupe hospitalier, de la mise en œuvre de la politique des soins.

Sur l'organisation administrative de l'hôpital Antoine-Béclère

Sous l'autorité du directeur de l'établissement et en lien avec les directions fonctionnelles du groupe hospitalier, le DRH est chargé d'assurer l'animation et la mise en œuvre de la politique de ressources humaines du site notamment du plan de formation et la gestion des personnels. En particulier, il procède aux recrutements dans la limite du TPER notifié. Il assure avec le directeur de l'établissement le dialogue social et la concertation des représentants du personnel.

Les questions relatives aux conditions de travail resteront gérées en proximité et les orientations définies par le CHSCT d'Antoine Béclère seront mises en œuvre au niveau du site.

Dans le cadre de la politique de formation continue définie par le groupe hospitalier en déclinaison du cadre institutionnel défini par la direction générale, le directeur et la direction des ressources humaines de l'hôpital Antoine Béchère sont chargés des actions suivantes :

- des actions de formation continue concernant les agents des trois sites du groupe hospitalier seront organisées au niveau du groupe hospitalier en lien avec le bureau de la formation continue du site ;
- des actions de formation concernant les agents de l'hôpital Antoine-Béchère seront réalisées au niveau du site ; elles resteront ainsi recensées et organisées au niveau local.

Sous l'autorité du directeur de l'établissement et en lien avec les directions fonctionnelles du groupe hospitalier :

- le directeur financier affecté à l'hôpital Béchère est chargé de la préparation du budget du site, du contrôle de gestion, du suivi des dépenses, des recettes et de l'activité par service ; à ce titre, il assure un dialogue de gestion avec la communauté médicale et les responsables de pôle ; il expose la situation des dépenses, des recettes et de l'activité périodiquement aux représentants du personnel du site ;
- les services administratifs, par leur proximité, s'attacheront à répondre aux demandes avec efficacité et rapidité.

Les plans de travaux et d'équipements seront préparés pour l'hôpital Antoine- Béchère par le directeur de l'établissement en concertation avec les responsables médicaux et non médicaux de l'établissement et en lien avec la directrice du GH. Dans le respect des crédits notifiés pour le site, les choix de travaux de maintenance et de rénovation resteront effectués en concertation entre la direction de l'hôpital Béchère et les responsables médicaux et non médicaux du site.

En ce qui concerne les services logistiques, sous l'autorité du directeur des services économiques du groupe hospitalier affecté à l'hôpital Antoine-Béchère, les équipes logistiques sont coordonnées par un responsable présent à temps plein sur le site pour que soient assurées en proximité, qualité et efficacité les prestations destinées aux patients et aux personnels.

Ce mode de fonctionnement a pour objectif de traiter en proximité l'ensemble des sujets qui touchent aux conditions de travail et à la qualité des soins tout en maintenant la cohérence de la politique du groupe.

Autres sujets

Les moyens nécessaires à l'ouverture des 25 lits d'aval du SAU prévue en 2012 seront pris en compte dans la détermination du TPER de l'établissement.

La mise en œuvre de ce protocole fait l'objet d'un suivi par Madame Lesage, directrice exécutive, représentant la direction générale de l'AP-HP.